

# Le conservatoire

Le conservatoire accueille chaque année plus de 1000 élèves qui souhaitent avoir la possibilité de construire un rapport personnel avec la musique, la danse et le théâtre. On y transmet des savoirs, on y élabore des projets variés et on y invente l'art de demain.

Page modifiée le lundi 31 mars 2025 • Données Ville du Mans

## Public



DR

Le conservatoire est **ouvert à tous**, quels que soient l'âge, le niveau ou l'origine géographique, avec des conditions d'accès spécifiques selon les disciplines.



**TÉLÉCHARGER : LE GUIDE DU CONSERVATOIRE**  
*(pdf, 177 ko)*

## Disciplines

Nous proposons 30 disciplines en musique, danse et théâtre ainsi que de nombreuses pratiques collectives. Les conditions d'accès sont **spécifiques à chaque discipline**.



[Affichez le descriptif des disciplines.](#)

## Pratiques collectives



© Ville du Mans

Jouer, pratiquer, chanter, danser ensemble : la pratique collective est le **socle de la formation** pédagogique et artistique du conservatoire. Notre offre est variée et s'adresse à tous les niveaux et à tous les âges.

**Obligatoire**, la pratique collective s'adresse à tous les élèves inscrits au conservatoire. Il est possible de s'inscrire uniquement en pratique collective vocale ou en pratique collective instrumentale.



**TÉLÉCHARGER : LE PLANNING DES COURS**  
*(pdf, 354 ko)*

## Inscriptions et réinscriptions

Pour une **nouvelle inscription**, vous pouvez [récupérer les formulaires nécessaires en ligne](#) et nous les retourner **avant le vendredi 5 juillet**.

Pour une **réinscription**, le dossier vous est transmis par courrier électronique à partir de mi-juin. Vous devez alors le compléter et nous le retourner par courrier électronique **avant le vendredi 5 juillet** ou sur place, **du 17 juin au 5 juillet**, aux horaires suivants.

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 14 h à 18 h,
- les mercredis, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.

Pour les élèves inscrits en **cycle spécialisé**, l'inscription en présentiel est obligatoire et se fait directement auprès de Martine Durand, les mercredis, jeudis ou vendredis, aux horaires de permanences ou sur rendez-vous.

## Tarifs

Le montant des droits d'inscription est établi par délibération du conseil municipal. Les tarifs dépendent du **quotient familial** et de la **domiciliation**.

Nous proposons plusieurs formules d'inscription.

- La pratique collective seule (ensemble vocal ou instrumental, ou culture musicale),
- la formation musicale et la pratique collective (formation musicale et ensemble vocal ou instrumental),
- le cursus simple musique ou danse ou art dramatique (une des trois spécialités accompagnée des disciplines complémentaires obligatoires),
- le double cursus musique et ou danse et ou art dramatique (deux des trois spécialités ou deux instruments accompagnés de leurs disciplines complémentaires obligatoires).



## Horaires

Les horaires des cours collectifs (pratiques collectives, formation musicale, danse et théâtre) sont établis pour l'année scolaire. Les horaires des cours individuels instrumentaux et vocaux sont établis directement avec l'enseignant, en début d'année scolaire.

En fonction du format pédagogique proposé par l'enseignant, le temps individuel de cours est au minimum de 30 minutes en premier cycle, de 30 à 45 minutes en deuxième cycle et d'une heure en troisième cycle.

## Vie scolaire



DR

Le conservatoire est un établissement classé conservatoire à rayonnement départemental par le ministère de la culture.

Le cursus des études est organisé en **trois cycles**. Ces périodes souples de formation, de deux à quatre ans, permettent à l'élève d'acquérir des compétences attendues en suivant son propre rythme d'apprentissage. Ce cursus peut être précédé d'une phase d'éveil ou d'initiation qui offrent, à travers une approche ludique de la musique et de la danse, un éveil sensoriel et corporel de l'enfant.

- le cycle 1, de deux à quatre ans, dispense les **apprentissages fondamentaux**,
- le cycle 2, de deux à quatre ans, validé par l'obtention du brevet d'études de fin de deuxième cycle, constitue l'**approfondissement des connaissances**,
- le cycle 3, de deux à trois ans, validé par l'obtention du certificat d'études de fin de troisième cycle, est celui de la **formation à la pratique amateur éclairée**.

Le cycle spécialisé, de deux à trois ans, uniquement en musique, est destiné aux élèves qui manifestent une appétence reconnue pour des **études plus poussées** et permet de préparer l'obtention du diplôme d'études musicales.

Le parcours personnalisé est une alternative pour les élèves qui ne souhaitent pas s'inscrire dans une formation diplômante.

À chaque fin de cycle, une évaluation permet de valider les acquis des élèves.

Niveaux	Musique	Danse	Théâtre
Éveil	Oui	Non	Non
1 <sup>er</sup> cycle	2 à 4 ans	3 à 4 ans	1 à 2 ans
2 <sup>e</sup> cycle	2 à 4 ans	4 à 5 ans	2 à 3 ans
Fin de 2 <sup>e</sup> cycle	BEM*	BEC*	BET*

3 <sup>e</sup> cycle	2 à 3 ans	2 à 3 ans	2 à 3 ans
Fin de 3 <sup>e</sup> cycle	CEM*	CEC*	CET*

\* Brevet d'études musicales (BEM), Brevet d'études théâtrales (BET), Brevet d'études chorégraphiques (BEC), Certificat d'études musicales (CEM), Certificat d'études théâtrales (CET), Certificat d'études chorégraphiques (CEC) et Diplôme d'études musicales (DEM).

La vie des élèves est ponctuée de moments pédagogiques et artistiques forts composés d'auditions, de concerts en tant qu'artistes ou spectateurs, de stages et de master-classes.

L'un des objectifs de l'enseignement étant également de donner aux élèves une expérience de la scène et d'un large public, le conservatoire propose des auditions et spectacles hors les murs.

## Bibliothèque



DR

Située au 54, Grande-Rue, au sein du conservatoire, la bibliothèque met à la disposition des élèves une **collection de livres spécialisés et de partitions** musicales. Dans les conditions sanitaires actuelles, elle est ouverte uniquement aux élèves et enseignants du conservatoire.

Ces documents peuvent être consultés sur place ou empruntés pour une durée de **trois semaines**. Le prêt est gratuit à tout porteur de la carte de scolarité.

La bibliothèque du conservatoire est ouverte aux horaires suivants.

- Le lundi, de 14 h à 17 h,
- le mardi, de 14 h à 18 h,
- le mercredi, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h,
- le jeudi, de 14 h à 18 h,
- le vendredi, de 14 h à 17 h.

## Prêt d'instruments

Pour la majorité des disciplines, nous proposons à nos élèves un service de prêt **gratuit** d'instruments. Celui-ci est accordé **prioritairement** aux élèves débutant l'apprentissage d'un instrument, pour un an. Il peut être renouvelé en fonction des disponibilités des instruments.

Les conditions de prêt sont réglementées par un contrat signé par l'élève ou son représentant légal, le professeur et le directeur. Tout instrument est prêté à la condition que l'élève ou son représentant légal souscrive une **assurance** préalable dont il fournira l'attestation.

Avant d'être restitué, l'instrument devra faire l'objet d'une **révision** par un luthier professionnel. L'emprunteur prendra en charge le coût éventuel des réparations.

## PLUS LOIN

Pour ne rien manquer de notre actualité, vous pouvez [demander à recevoir la lettre d'information du conservatoire](#).

## Projet d'établissement

Le projet d'établissement du conservatoire s'inscrit dans le contexte territorial du Mans **pour la période 2024-2030**. Il s'appuie sur les réalités sociologiques, économiques et culturelles de la ville.

Ce document, élaboré avec l'ensemble des parties prenantes de l'établissement et validé par le conseil municipal, permet de garantir le **cadre d'actions** du conservatoire à mener pour les années à venir. Vous pouvez consulter le projet d'établissement pour en savoir plus sur les orientations pédagogiques, les valeurs et les ambitions du conservatoire.



**TÉLÉCHARGER : LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT**  
(pdf, 16 Mo)

## Nouveau



© Ville du Mans

Nous proposons aux enfants à partir de six ans des séances de découverte instrumentale gratuites. Ce dispositif permet d'explorer un ou plusieurs instruments de musique, dans la limite des places disponibles, lors d'une séance de 30 minutes, en duo et accompagnés par un enseignant du conservatoire.

Les séances se déroulent du 26 mai au 28 juin au 54, Grande-Rue, sur inscriptions, à partir du mardi 22 avril, au 02 43 47 38 62, de 9 h à 12 h 45 et de 14 h à 17 h 30.



[Affichez l'agenda du conservatoire.](#)